

Décision

Générale

modern

Décision n° 81-0115/PR/FP portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1980, et promotion, au titre de l'année 1980, du personnel du cadre de la Police nationale.

n° 81-0115/PR/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
27 janvier 1981

Numéro JO
n° 5 du 01/03/1981

Date du numéro
1 mars 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 1980, à compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires du cadre national de la police dont les noms suivent: CADRE DE LA POLICE NATIONALE A. Cadre des inspecteurs de police Inspecteurs de police principaux – 1er échelon: Ismaël Didar Beder, à compter du 1er avril 1980 (Direction/Police nationale). Omar Dorani, à compter du 1er janvier 1980 (Driection/Police nationale). B. Cadre des enquêteurs adjoints de police Enquêteur adjoint de police principal – 1er échelon Hässan Ali Tyeh, à compter du 1er octobre 1980 (Direction/Police nationale).

Art. 2

— Sont promus, au titre de l'année 1980, à repeter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires du cadre national de la Police nationale dont les noms suivent :

Art. 3

La présente décision sera enregistrée, communiquée et exécutée partout où besoin sera.